



Arrondissement de Meaux  
Téléphone : 01 64 33 18 42

## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le vingt cinq septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué à la date du dix huit septembre 2012, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Madame SARFATI Michelle, Maire.

Etaient présents : Mme SARFATI Michelle, Maire, Mr MENIL Jean-Pierre, Mr SCAL Christian, Mr PARNIER Denis, Mme CARTIER Isabelle, Adjoints, Mme RAFFIER Nathalie, Mr MALANDAIN Denis, Mr THERRAULT Georges, Mme LONGUET Bérangère, Mme LANTENOIS Marie-Thérèse, Conseillers Municipaux.

Pouvoir :

Mr MESSANT Francis qui a donné pouvoir à Mr MENIL Jean-Pierre  
Mr GALLARDO José qui a donné pouvoir à Mme LONGUET Bérangère

Absent excusé :

Mr ELIE Frédéric

Absents :

Mme CAMUS Valérie, Mme PIOT Valérie, Mr VALET Florian, Mr RASQUIN Michel

Secrétaire de séance :

Mme LANTENOIS Marie-Thérèse

### ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme
- 2) Contrat de dératisation
- 3) Convention pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la 1<sup>ère</sup> tranche du contrat rural
- 4) Convention pour la réalisation d'un plan topographique et d'un bornage
- 5) Affaires diverses

#### **1) Approbation de la modification de Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur SCAL étant intéressé par les débats ne prend pas part au vote sur ce point de l'ordre du jour. Suite à l'enquête publique relative à la modification du P.L.U., des réclamations ont été formulées et le commissaire enquêteur a donné des avis sur ces réclamations.

Le conseil municipal décide de suivre les recommandations du commissaire enquêteur, d'apporter quelques modifications mineures à la rédaction du document et approuve, à l'unanimité, la modification du Plan Local d'Urbanisme.

#### **2) Contrat de dératisation**

Suite à la proposition faite par la société France Hygiène Service, le conseil municipal décide de demander des renseignements complémentaires et de reporter sa décision à la prochaine séance.

### **3) Convention pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la 1<sup>ère</sup> tranche du contrat rural**

Madame le Maire présente une proposition faite par le Cabinet GREUZAT pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre partielle pour la première tranche du contrat rural (aménagement d'une aire de jeux).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 2 abstentions, accepte la mission proposée par le cabinet GREUZAT pour un montant de 11 900.00 €H.T.

### **4) Convention pour la réalisation d'un plan topographique et d'un bornage**

Madame le Maire rappelle la délibération du 12 juin 2012 par laquelle le conseil municipal avait décidé » de souscrire une mission pour réaliser un plan topographique. Elle indique que cette mission est incomplète et propose de l'annuler afin de souscrire une nouvelle mission.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler la délibération du 12 juin 2012 confiant au cabinet GREUZAT une mission pour réaliser un plan topographique.

Madame le Maire présente une proposition faite par le Cabinet GREUZAT pour réaliser un plan topographique et un bornage en vue de la réalisation d'un projet d'assainissement sur le terrain où seront implantés un parking, une aire de jeux et des logements sociaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la mission proposée par le cabinet GREUZAT pour un montant de 2 900.00 €H.T.

### **5) Affaires diverses**

Madame le Maire rappelle les délibérations du 27 mars et du 12 juin 2012 donnant un avis défavorable à l'application de la majoration des droits à construire définie par la loi n° 2012-276 et décidant d'effectuer une consultation auprès du public. Elle explique que cette loi a été abrogée par la loi n° 2012-955 et que Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, par courrier en date du 19 septembre 2012, demande de retirer ces délibérations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retirer les délibérations du 27 mars et 12 juin 2012 relatives à la majoration des droits à construire.

Le projet de Plan de Déplacements Urbains d'Ile de France est soumis aux communes pour avis. Monsieur PARNIER fait remarquer que la déviation de Trilport n'y figure pas.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis réservé sur le projet de Plan de Déplacements Urbains d'Ile de France.

La commune de Chambry soumet la révision de son Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme aux communes limitrophes de son territoire.

Le conseil municipal ne formule aucune observation.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de relouer le logement situé dans l'école, 2 rue de l'Ourcq, pour un montant de 750 €par mois.

Le conseil municipal accepte la proposition du Centre de Gestion pour assurer la gestion administrative gratuite des dossiers maladie du personnel.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler la convention avec le Conseil Général pour la mise à disposition de 2 abris voyageurs situés rue Moreau Duchesne, face à la mairie et Place de l'Eglise.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la rétrocession faite par le syndicat d'électrification de la région de Lizy sur Ourcq de la compétence numérique à la commune. Cette compétence a déjà été confiée à la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux.

Il est dorénavant possible de transmettre au contrôle de légalité les délibérations et arrêtés municipaux. Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de signer une convention avec la Préfecture afin de mettre en place ce système.

Madame le Maire informe que le repas des anciens aura lieu le 24 novembre 2012, la distribution des colis le 8 décembre 2012 et les vœux du maire le 12 janvier 2013.

Madame le Maire informe que dans la semaine du 5 au 9 novembre 2012, la chaussée du CD 405 sera refaite (avenue Guy Denis, rue Victor Clairét et Avenue des Américains). Des déviations seront mises en place et la circulation pour les riverains sera alternée.

Séance levée à 22 heures 15.

A l'issue de cette séance, Madame le Maire propose de respecter une minute de silence à la mémoire de Monsieur Pierre MENIL, décédé récemment, qui a été Maire de la commune pendant 22 ans. Elle associe à cet hommage Messieurs Pascal LAMY et Rémi ANGER, anciens conseillers municipaux, décédés également.